



16.17 Organisation SWISS WRESTLING FEDERATION-ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS

29.04.2016 / CC

1. Région

- 1.1 Lors de l'AD, la région en question doit communiquer le nom de l'organisateur de la prochaine assemblée des délégués de **Swiss Wrestling Fédération**. L'organisateur désigne une personne de contact (adresse et téléphone privé et bureau). L'organisateur reçoit la documentation correspondante 3 semaines avant l'AD (livret).

2. Organisateur

- 2.1 L'organisateur adresse à **Swiss Wrestling Fédération** un plan de situation du lieu de la manifestation avec les locaux clairement indiqués. Les endroits où les régions et le comité central peuvent tenir leurs séances doit y ressortir. Le local de l'assemblée des délégués est à marquer (indiquer la gare ou la sortie d'autoroute). Les numéros de téléphone des locaux sont à noter.

3. Locaux

- 3.1 En tout, 4 salles de réunion sont à préparer (3 x régions, 1 x comité central). Dans le local de l'assemblée générale, on installe des microphones. Les rangées de tables suivantes sont à préparer :
- 1 table pour 10 personnes (CC)
 - 3 tables pour 15 personnes (par régions)
 - 1 table pour 5 personnes (presse)
 - 1 table pour 5 personnes (invités)
- 3.2 Les délégations devraient avoir la possibilité de dîner dans les locaux. Il serait souhaitable que l'organisateur puisse offrir un apéritif.